

LE CLD PREND UN VIRAGE VERS LES ENTREPRISES

Une diminution du personnel

Bécancour, le 16 février 2015 - Le président du CLD de la MRC de Bécancour annonce le scénario qui a été retenu dans le but d'offrir des services de qualité qui répondront aux besoins des entrepreneurs de la région, et ce, en tenant compte de la nouvelle réalité financière.

Lors de sa séance régulière du conseil des maires tenue le 21 janvier dernier, le préfet de la MRC de Bécancour a mentionné la volonté des élus de maintenir la structure du CLD de la MRC de Bécancour pour l'année 2015. Les mandats, l'offre de service et le modèle de gouvernance seraient à revoir avec le conseil d'administration du CLD de la MRC de Bécancour.

Cette décision découle des importantes compressions budgétaires imposées aux municipalités par le gouvernement du Québec dans le cadre du « Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 » et à la MRC qui a aussi diminué sa quote-part.

« Cette situation nous a obligé de revoir notre modèle d'affaires. Nous nous sommes donnés un temps de réflexion afin de pouvoir examiner ensemble un nouveau modèle tenant compte de la nouvelle réalité financière, mais aussi des changements qui auront lieu dans notre milieu », mentionne monsieur Guy St-Pierre, président du CLD de la MRC de Bécancour.

Le CLD de la MRC de Bécancour procédera, au cours des prochains mois, à l'intégration de sa nouvelle offre de service dont le mandat sera orienté uniquement pour le démarrage et le développement des entreprises. Le travail d'accompagnement et de financement sera complémentaire aux autres actions qui se font sur le territoire. Cette transition entraînera de nombreuses modifications au niveau de la logistique et de la gouvernance quant à l'offre des services. Cette nouvelle orientation s'inspire du diagnostic émis par la firme qui a été dernièrement embauchée afin d'analyser les besoins des entreprises du territoire.

De plus, les compressions budgétaires s'élevant à 220 000 \$ pour le CLD font en sorte qu'il devient extrêmement difficile, sinon impossible, de maintenir en place la structure actuelle du CLD en matière d'effectifs.

Monsieur St-Pierre souligne que *« la nouvelle démarche qu'entreprend le CLD est difficile pour tous, et principalement pour le personnel. En raison des coupures budgétaires et de la nouvelle orientation, les effectifs seront réduits et nous le regrettons tous »*.

Dans la définition de sa nouvelle offre de service, le CLD a été dans l'obligation d'abolir deux postes dont celui de commissaire au développement économique et de l'agente au développement rural qui ont reçu chacune leur avis de cessation d'emploi.

« En regard avec tout ce changement, le CLD doit innover vers de nouvelles façons de faire et privilégier une nouvelle approche. Le développement entrepreneurial fera partie de nos priorités, qui pour nous est un apport indéniable pour notre milieu. L'équipe en place accompagnera et outillera les entrepreneurs différemment de ce qui se fait présentement. Une période de transition est à prévoir. Cette nouvelle approche est mise en place pour assurer le succès de nos entrepreneurs » tient à souligner monsieur Daniel Béliveau, directeur général du CLD et de la MRC de Bécancour.

Le CLD est aussi à revoir son modèle de gouvernance. Le conseil d'administration sera constitué d'une grande majorité d'administrateurs provenant d'entreprises. Actuellement, le conseil d'administration est constitué de cinq élus et de quatre personnes provenant de la société civile.

- 30 -

Pour information :

Daniel Béliveau

Directeur général du CLD et de la MRC de Bécancour

d.beliveau@mrcbecancour.qc.ca

819 298-3300, poste 226

Source :

Isabel Rouette

Conseillère en communication du CLD et de la MRC de Bécancour

i.rouette@cldbécancour.qc.ca

819 298-3300, poste 243